Rapport d'activité 2013-2014

Il s'agit de la première année de la nouvelle équipe, élue le 19 juin 2013, fonctionnant par interim jusqu'à la nomination officielle avec le nouveau contrat quinquennal en janvier 2014.
Ce rapport concerne le travail de l'ensemble de l'équipe qui compose le bureau de l'école doctorale :
Gilles Brougère, directeur
Philippe Bouquillion, directeur adjoint
Marie-Anne Paveau, directrice adjointe
Nathalie Coutinet
Yann-Arzel Durelle-Marc
Eric Bidaud, président de la commission scientifique

Avant de présenter les actions menées cette année, voici les données 2013 de l'école doctorale
- Soutenances : 35
- Doctorant.e.s inscrit.e.s : 402 (dont 59% d'étrangers, 51,4% de femme)
- HDR : 103 encadrants effectivement au moins un.e doctorant.e

1 – La mise en place de l'ED pour le nouveau contrat quinquennal
Une des premières tâches a consisté à mettre l'école doctorale en situation de fonctionner pour le futur quinquennal. Un nouveau règlement intérieur a été mis en place permettant de lever certaines ambiguïtés du précédent et d'apporter des modifications (telles que le fonctionnement de la commission scientifique). Le conseil a été renouvelé avec de nouvelles personnalités extérieures représentatives des relations de l'ED avec son environnement social et universitaire, de la diversité des disciplines. Il a été décidé de passer de un à deux le nombre de personnalités académiques extérieures, d'introduire un représentant du conseil régional. Cela n'a cependant pas permis de renforcer les relations avec cette instance car pour des raisons de disponibilité celui-ci n'a pas assister jusqu'à présent aux conseils

2 – L'insertion dans le Collège des écoles doctorales de Sorbonne Paris Cité
Une des principales modifications liées au nouveau contrat quinquennal est sans doute la montée en puissance du PRES devenu Communauté d'Universités et d'Etablissements. Dans les mises en commun le doctorat est en première ligne. Erasme a participé à la mise en place du Collège des écoles doctorales (CED) et à ses premières actions, son directeur représentant Paris 13 au sein du comité exécutif du CED. Il a donc participé à la rédaction de ses statuts et à la définition des premières actions, aux jurys et réunions relatives à l'attribution de contrats doctoraux.
A cela s'ajoute la participation forte aux travaux du CFDIP dont une directrice adjointe est également directrice adjointe d'Erasme. Marie-Anne Paveau y est en effet chargée de l'ouverture des formations, originellement destinées aux seul.e.s doctorant.e.s contractuel.le.s moniteur.trice.s, à l'ensemble des doctorant.e.s de la COMUE (environ 6.400) quel que soit

leur statut. Elle s'occupe également des dossiers liés à la culture numérique (mise en place d'un certificat aux compétences numériques en 2015) et à la pédagogie de l'enseignement universitaire.

3 – Des problèmes administratifs rencontrés dans la formation et de nouveaux projets

On ne peut passer sous silence les problèmes administratifs rencontrés dans la gestion de la formation qui a rendu son fonctionnement difficile pendant quelques mois. Le bureau espère que les problèmes sont résolus. De nouveaux projets sont mis en œuvre telle une formation de démarrage de la thèse pour inciter les doctorant.e.s à développer une activité soutenue et efficace dès la 1ère année (des discussions avec les contractuel.le.s ont montré que ceux-ci, après coup, avaient l'impression de ne pas avoir optimisé leur temps durant la 1ère année de thèse), le remplacement des conférences par des moments de formation concentrée sous forme de stages saisonniers.

Une enquête a été faite auprès de l'ensemble des doctorant.e.s sur la formation (pour le détail de l'analyse, voir l'annexe 2). Elle montre que les doctorant.e.s ont été parfois gêné.e.s dans le suivi de leurs formations par les problèmes administratifs et d'information mentionnés plus haut. Elle montre aussi, plus structurellement, que les doctorant.e.s d'Érasme souhaitent pouvoir planifier leur parcours à l'avance, et par ailleurs bénéficier de périodes concentrées pour des raisons pratiques. Le bureau d'Érasme met en place dès l'année universitaire 2014-2015 un calendrier préalable et inaugure des formations concentrées sur le format d'un stage de plusieurs jours. Il faut souligner que les formations du CFDIP sont désormais totalement ouvertes, et que les doctorant.e.s d'Érasme ont également la possibilité de choisir parmi les 180 formations du catalogue 2014-2015.

4 – Les contrats doctoraux

Le concours (concernant les contrats fléchés reconduits et les contrats ordinaire) se déroule sur les mêmes bases que les années précédentes, avec une légère modification du jury, certains laboratoires du fait de leur poids ayant droit à la présence de deux membres (modification apportée du fait de la fusion de trois laboratoires en un seul, Pléiade). Les candidatures sont apparues de bonne qualité, y compris celles classées sur la liste d'attente dont l'une d'entre elles a obtenu un contrat du fait de l'attribution d'un contrat supplémentaire par le conseil scientifique. Le classement a été obtenu à travers discussions et votes, et il a abouti à un consensus. Le prochain conseil de l'école doctorale devrait examiner une proposition de modification du jury pour éviter que certains membres ne soient juge et partie (les personnes présentant un candidat au contrat ne pourraient alors plus siégés dans le jury).

5 – Développer le contact avec les doctorant.e.s et futurs doctorant.e.s

Le directeur a souhaité développer plus de contacts avec les doctorant.e.s. Outre la réunion de rentrée qui permet de présenter l'école doctorale tout particulièrement aux nouveaux inscrits mais aussi de discuter avec l'ensemble des doctorant.e.s, ont été organisées des réunions avec les contractuel.le.s (par année). Une réunion a été également proposée pour la première fois aux étudiant.e.s en master qui envisagent de s'engager dans un doctorat. Elle a connu un grand succès d'affluence et permis de présenter le doctorat aux étudiant.e.s concerné.e.s. Il faut cependant noter que l'ED n'a pas pu envoyer un message via l'ENT à l'ensemble des étudiant.e.s des masters concernés par Erasme. Il a été impossible d'identifier la personne qui pouvait autoriser le message. De tels blocages administratifs sont absurdes et produisent de l'inefficacité. Il faut rendre possible l'adressage de messages collectifs aux étudiant.e.s en master de la part de l'école doctorale.

6 – Journée d'étude sur les territoires
Comme il est organisé tous les deux ans, alternativement avec le colloque des doctorant.e.s, une journée d'étude sur un thème transversal aux différents laboratoires. Il a connu un succès en termes de communications proposées (supérieur aux années précédentes) montrant d'une part l'intérêt du dispositif mais aussi l'inscription de cette manifestation dans la vie de l'école doctorale. Le 13 mai 2014 les 23 communications acceptées ont été présentées dans deux ateliers en parallèle. Notre collègue, Frédéric Alexandre, géographe a assuré la conférence d'ouverture de la journée.

7 – Modification des conditions d'inscription et de réinscription
Avec l'objectif de lutter contre les abandons, les conditions d'inscription et de réinscription ont été modifiées. Pour l'inscription, il s'agit de disposer de plus d'informations et d'un argumentaire de la part du directeur ou de la directrice de thèse de façon à éviter la demande d'informations supplémentaires, mais aussi pour inciter les directeur.trice.s de thèse à développer une réflexion plus conséquente sur l'intérêt d'une thèse pour tel.le ou tel.le étudiant.e.
En ce qui concerne la réinscription, il s'agit d'une part d'aligner les contraintes des contractuel.le.s et des autres doctorant.e.s pour éviter les confusions sur ce qu'il convient de faire, et de mettre en place un outil de suivi plus fin qui impose à chaque étape de donner à voir des traces du travail de recherche entrepris. Il s'agit d'inciter les doctorant.e.s à écrire progressivement leur thèse et à publier des articles.

8 – Mise en place de la VAE
Le bureau est très attaché à la mise en place d'une procédure pour le doctorat par validation des acquis de l'expérience. Non seulement il s'agit de respecter la loi qui offre cette possibilité mais de conférer une véritable place à des professionnel.le.s au sein du doctorat. Cela vient compléter des dispositifs déjà mis en place cette année et qui permettent aux professionnel.le.s des validations ECTS différentes de doctorant.e.s non professionnel.le.s et/ou se destinant à une carrière académique. Le bureau a proposé au conseil scientifique une procédure de doctorat par VAE sur laquelle celui-ci travaille au moment où ces lignes sont écrites. Erasme souhaiterait que cette procédure soit opérationnelle à partir de janvier 2015.

9 – Les difficultés de fonctionnement de la commission scientifique
Suite à un débat au sein du conseil, la commission scientifique est apparue comme devant être un lieu de réflexion et de débat entre les laboratoires concernant la formation doctorale. Son rôle essentiel consisterait à harmoniser le suivi et la formation des doctorant.e.s entre laboratoires, et entre laboratoires et école doctorale, à réfléchir sur les conditions de l'encadrement, de la sélection et de la formation des doctorant.e.s. La faible représentation des laboratoires lors de sa première réunion conduit à s'interroger sur les modalités pratiques à mettre en œuvre pour cela. Il y a une contradiction entre une demande par les laboratoires d'être entendus quant à leurs spécificités et leur non-participation à des instances qui permettent à l'école doctorale d'en tenir compte. Le bureau réaffirme le rôle central des laboratoires dans la réussite des doctorant.e.s. Le rapport de l'AERES invitait l'école doctorale à soutenir les laboratoires dans leur travail d'accompagnement des doctorants.

10 – Améliorer la communication
Il est très difficile avec les moyens dont dispose l'ED de développer une communication à la hauteur des besoins. Le site internet ne donne pas satisfaction, les modifications sont difficiles à apporter. Le bureau a modifié ses partenariats extérieurs pour être plus efficace avec l'objectif en cours de réalisation de modifier le site et d'améliorer le livret. Par ailleurs depuis

cette année des espaces ont été ouverts sur l'ENT pour faciliter la diffusion de l'information auprès des doctorant.e.s. Il convient de noter que nous n'avons ni les outils, ni les soutiens en personnel permettant de mettre en œuvre ce que nous souhaiterions

11 – Financer les doctorant.e.s
Un des objectifs de l'école doctorale est de financer les doctorant.e.s, tout particulièrement pour leur permettre de communiquer à des colloques internationaux et dans une moindre mesure de recueillir des données pour leur recherche. Le principe est celui d'un financement partagé avec les laboratoires de façon à encourager ceux-ci à consacrer une partie de leurs ressources aux activités de doctorant.e.s. En 2013 44 doctorant.e.s ont été ainsi financièrement soutenu.e.s. De janvier à juin 2014 34 l'ont été. Sont également financées les journées d'étude organisées par les doctorant.e.s qu'elles soient propres à une discipline (limitation à 500€) ou interdisciplinaires. Un appel à projets transversaux réunissant des doctorant.e.s d'au moins trois laboratoires et deux disciplines a été lancé. Un premier projet a été validé dans ce cadre. Enfin l'école doctorale soutient l'Adepe, association des doctorant.e.s de Paris 13.

12 – Dématérialiser les procédures d'inscription et de réinscription
Erasme a lancé un projet de dématérialisation des procédures qui permettra de gérer les nouvelles conditions de réinscription (il n'est pas envisageable qu'elles puissent se faire sans de nouveaux outils). Le projet est actuellement en chantier au sein du BRED en relation avec les services concernés. Il importe que l'application qui permettra de gérer cela puisse fonctionner à partir de mai 2015.
Parallèlement Erasme, face à la découverte de plagiats aussi bien au niveau du projet de thèse que de la thèse elle-même, a décidé de s'abonner à un service en ligne anti-plagiat et de développer en son sein une culture de lutte contre le plagiat. Les procédures dématérialisées d'inscription, de réinscription et de soutenance permettront de faciliter cela.

13 – Recherche et réflexion sur le doctorat
Erasme ne souhaite pas être un simple lieu de gestion et de formation du doctorat, mais également un espace de réflexion sur le doctorat. Pour cela une première ½ journée sur l'encadrement doctoral destinée aux encadrant.e.s va être organisée à l'automne 2014, l'après midi de la rentrée officielle. Nous envisageons d'organiser après cela une journée d'étude sur un aspect du doctorat à définir. Erasme a également le projet de s'inscrire dans la recherche sur le doctorat. Il s'est déclaré volontaire par rapport au projet du CFDIP pour développer des recherches sur cette question et a commencé à collaborer avec le Centre de Recherche sur la Formation du CNAM qui mène des recherches sur le doctorat professionnel.

14 – Enquête sur les abandons
Une enquête a été réalisée cette année sur les abandons au sein de l'école doctorale Erasme. Les principaux résultats sont présentés en annexe 1 de ce rapport

15 – Enquête sur la formation
En collaboration avec l'ED Galilée et le BRED une enquête sur la formation au sein des deux écoles doctorales a été menée. L'annexe 2 analyse les résultats concernant Erasme

Le bureau tient à remercier l'équipe administrative et tout particulièrement pour la qualité du travail réalisé, ainsi que le VPCS pour son soutien en particulier dans les projets qui supposent l'implication du conseil scientifique et du BRED.

Annexe 1
Synthèse de l'enquête sur les abandons au sein de l'ED Erasme

Le fait que la lutte contre les abandons soit au centre de la politique de l'école doctorale nous a conduit à demander à l'OVE (l'Observatoire de la Vie Etudiante) de Paris 13 de conduire une enquête à partir d'un questionnaire conçu par l'ED. Cette enquête compte 75 répondants ce qui ne permet pas de considérer qu'elle puisse être représentative. Elle nous permet simplement de soulever des questions, de définir des tendances qui seraient à confirmer.

Le premier résultat à noter est que 46% des doctorant.e.s considèrent qu'ils ou elles n'ont pas abandonné leur thèse. Ce qui conduit à poser la question de nos statistiques qui tendent à donner plus d'importance qu'il n'en a au phénomène d'abandon. Cela ne signifie pas que nous n'avons pas un nombre d'abandon trop important, mais que celui-ci est encore majoré par nos chiffres.

Parmi les 35 doctorant.e.s qui disent ne pas avoir abandonné, 25 ont précisé leur situation :
- 14 se disent inscrits à Paris 13
- 4 ont soutenu leur thèse dans une autre université
- 7 sont inscrits dans une autre université

Pour ceux qui ont changé d'université (27 répondants ici), 2 disent avoir suivi leur directeur de thèse, 6 disent avoir voulu changer de directeur de thèse, 6 disent n'avoir pas été autorisés à se réinscrire et 14 évoquent une autre raison telle la rupture de co-tutelle côté français ou désaccord avec le directeur de thèse

A quelques rares exceptions (5 doctorant.e.s) ceux-ci ont des rapports réguliers avec leur directeur de thèse (40% deux à quatre fois par an)

Seul le tiers participe à des activités du laboratoire (une très grande majorité, 61%, ne participe pas aux activités de leur laboratoire). On peut penser que l'intégration au laboratoire est un outil important pour limiter les abandons

Les raisons évoquées pour les abandons dont les suivantes

	Nb	% cit.
Vous avez trouvé un travail incompatible avec la poursuite de votre thèse	12	18,80%
Votre situation personnelle a rendu impossible de continuer votre thèse	20	31,30%
La tâche de la thèse s'est avérée impossible à mener	9	14,10%
Les conditions d'encadrement rendaient impossible l'achèvement de cette thèse	9	14,10%
En dehors de la thèse on vous donnait trop de travail (cours, autres)	2	3,10%
Vous n'arriviez pas à vous organiser pour avancer votre travail	5	7,80%
Il s'agit d'une autre raison	7	10,90%
Total	64	100,00%

Les changements de situation personnelle concernent pour 8 personnes la naissance d'un enfant

Pour ceux qui cochent l'impossibilité de mener à bien la thèse, les raisons sont les suivantes

	Nb	% cit.
parce que la tâche était incompatible avec le temps dont vous disposiez	4	22,20%
parce que le sujet de thèse ne vous intéressait plus	1	5,60%
parce que devenir docteur n'avait plus d'intérêt pour vous	3	16,70%
parce que vous vous êtes rendu(e) compte que vous n'aviez pas l'énergie nécessaire pour conduire à son terme le projet	6	33,30%
parce que vous vous êtes rendu(e) compte que vous n'aviez pas les connaissances nécessaires pour conduire à son terme le projet	3	16,70%
autre raison	1	5,60%
Total	18	100,00%

Pour le reste, les raisons sont multiples et renvoient soit à des éléments biographiques complexes (mais certains connus avant l'entrée en thèse), soit à des difficultés avec le directeur, soit encore à l'absence de financement.

On peut tirer, avec de grandes précautions, quelques conséquences de cette enquête

- Il semble y avoir une zone grise entre non-réinscription et abandon. Il faut que nos procédures de réinscription permettent à chacun de clarifier ces situations. C'est sans doute l'application permettant de dématérialiser les réinscriptions qui nous permettra de le faire.
- Des doctorant.e.s qui sont considéré.e.s comme ayant abandonné chez nous ont changé d'université et dans certains cas d'ores et déjà soutenu leur thèse. Il faut assurer le suivi des doctorant.e.s qui changent d'université. Il faut constituer un fichier (à partir du transfert de leur dossier mais également sur d'autres bases dans la mesure où des universités inscrivent ces docotrant.e.s sans demander de transfert) les concernant et ne plus les compter dans les abandons
- Des doctorant.e.s semblent se heurter à des difficultés (personnelles, intellectuelles, financières) pour mener à bien leur thèse. Affiner la discussion avec les étudiants avant leur inscription permettrait de décourager (ou retarder) des thèses mal engagées. Il s'agit en particulier d'être attentif à la situation des doctorant.e.s non financé.e.s.
- La qualité de l'encadrement est également essentielle et se traduit d'une part par l'intégration aux activités du laboratoire, d'autre part par le suivi du directeur.trice. Il semble que certains doctorant.e.s attendent trop de temps une réponse de leur directeur, ont le sentiment qu'il ou elle n'est pas disponible. Cela conduit parfois au découragement. La réactivité des directeur.trice.s semble être un élément important (au-delà même de la qualité intrinsèque de l'encadrement). Il importe que le doctorant ait le sentiment d'être suivi et que les procédures mises en place au sein des laboratoires rendent visible et compréhensible celle-ci.

Annexe 2
Synthèse de l'enquête la formation au sein de l'ED Erasme

Avec 53 répondants d'Erasme les mêmes précautions sont à évoquer. Il n'y pas lieu d'extrapoler à l'ensemble des doctorant.e.s d'Erasme. Ces répondants se répartissent entre les 4 premières années et concernent l'ensemble des disciplines avec un taux plus important en Psychologie, Droit et Sciences du langage.
Seule la moitié des répondants dit avoir suivi des formations cette année (mais il faut noter que 20% des répondants sont en 4e année pour relativiser ce constat). Ces formations concernent des formations de l'école doctorale, du CFDIP, des laboratoires ou extérieures selon des taux assez proches. On peut noter que les doctorant.e.s, ce qui correspond à la philosophie d'Erasme, utilisent des ressources diversifiées pour se former, mais que le cumul CFDIP et formation doctorale Paris 13 constitue une source importante.
En ce qui concerne les formations doctorales de Paris 13, la très grande majorité des doctorant.e.s (83%) considère avoir eu accès à l'information sur la formation (seule une minorité, 9 répondants, considère n'avoir pas eu accès à l'information). Peu disent avoir rencontré des difficultés pour s'inscrire. Un nombre plus important (20%) dit avoir rencontré des difficultés pour assister à la formation (il s'agit de problèmes de communication et ou d'annulation de dernière minute pour une part, pour une autre part des difficultés d'emploi du temps propre au. à la doctorant.e).
En ce qui concerne les formations du CFDIP, une majorité plus faible (73%) considère avoir eu accès à l'information. On peut noter l'absence de difficultés à l'inscription et le très faible taux (3 répondants) de difficultés pour assister à la formation (et qui renvoient à l'emploi du temps du doctorant).
Au sein des laboratoires, les formations suivies sont les suivantes :

	Nb	% cit.
Séminaires doctoraux	36	46,80%
Journées d'étude	17	22,10%
Enseignements méthodologiques	12	15,60%
Enseignements théoriques	7	9,10%
Autres formations	5	6,50%
Total	77	100,00%

Enfin on peut noter qu'une majorité de doctorant.e.s (70%) est favorable à des formations sur plusieurs jours ce qui valide les projets de l'école doctorale dans cette direction.

On peut noter que les doctorant.e.s ont fait de nombreuses remarques et propositions constructives, ce qui montre leur intérêt pour la formation. C'est sans doute une conclusion générale à tirer de cette enquête que le fait que la formation doctorale est reconnue par les doctorant.e.s comme un élément essentiel de leur parcours.